

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 11.10.2018

Présents : MM BEAUDOUX Michel (Vice-Pdt), DELESCHAUX Alain (Sec), DRAY Paul (Pdt), HOUIN Laurent (CD), HOUZE Michel (Sec), VERITE Max.

Excusés : Mme PLATEL, M.GUICHETEAU Didier.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCHES

SENIORS

D3A

20488294 du 07.10.2018 LE PECQ US 2 / MAGNANVILLE

Evocation hors Feuille de match de MAGNANVILLE :

Motif : le joueur **CHOUAIAR, lic. n° 2543810189, de Le PECQ** est susceptible d'être suspendu.

A l'issu d'une erreur administrative concernant les joueurs exclus, dans le procès-verbal de la Commission de discipline du 02 octobre 2018, il s'avère que M. CHOUAIAR El n'a pas été exclu lors de la rencontre du 30.09.18 D3A – 20488290 HOUILLES S.O 1 / LE PECQ U.S. 2.

Ne faisant donc pas l'objet d'une suspension lors de la rencontre du 07.10.2018 D3A LE PECQ US 2 / MAGNANVILLE.

La Commission dit :

Evocation non recevable.

MATCHES AMICAUX

VILLEPREUX

Pris note de la rencontre suivante : le 14 octobre 2018.

U17 contre RAMBOUILLET.

HOMOLOGATION DE PLATEAU

ELANCOURT

Plateau U9 du 20 octobre 2018.